

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1539

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Boulevard de Balmont - Construction de bâtiments pour la subdivision territoriale Eton et d'une unité d'exploitation des réseaux d'assainissement - Marché de travaux - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments communique au Bureau un projet d'avenant aux marchés de travaux concernant l'opération de construction de bâtiments pour la subdivision territoriale Eton et d'une unité d'exploitation des réseaux d'assainissement (ESX) à Lyon 9°.

Le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération a fait l'objet de deux avenants portant le montant initial de 171 024,63 à 187 231,50 € HT.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, programmé en 1998 par la direction de l'eau, des adaptations et des évolutions sont nécessaires. Elles ont pour origine :

- la modification de l'implantation du bâtiment et du permis de construire à la suite de la demande des riverains,
- l'adaptation des locaux aux méthodes et aux conditions de travail des futurs utilisateurs demandée par la direction de l'eau.

Ces modifications ont fait l'objet d'une estimation et ont été réparties sur les lots de travaux concernés. Leur montant total s'élevait à 58 613,72 € HT.

Leur incidence conduit à proposer la passation d'un avenant n° 1 sur les lots n° 1 et 9 et d'un ordre de poursuivre sur les lots n° 2, 3, 4, 5, 6 et 8 selon le détail approuvé par décision du Bureau n° B-2003-1275 en date du 5 mai 2003.

Dans le même cadre, il est envisagé de reprendre l'ensemble des clôtures du tènement. Ces travaux supplémentaires concernent, notamment, la création d'un portillon pour piétons avec liaison interphonique et l'amélioration de l'entrée du tènement en créant un mur support de boîte à lettres et permettant l'affichage du logo Grand Lyon. Leur coût est estimé à 20 062,90 € TTC.

Ils seraient réalisés dans le cadre d'un avenant à souscrire au marché relatif au lot n° 2 : terrassement, gros œuvre, façades, passé avec l'entreprise Peix SA. Le marché, d'un montant initial de 400 145,70 € TTC augmenté par ordre de poursuivre n° 1 à 417 291,52 € TTC, serait porté à 437 354,42 € TTC, soit une augmentation globale du montant initial de 9,3 %.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa réunion du 27 juin 2003 ;

Vu ledit avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1275 en date du 5 mai 2003 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux n° 020404D-terrassement, gros œuvre, façades-370, boulevard de Balmont à Lyon 9° de l'entreprise Peix SA pour un montant de 20 062,90 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et 2004 - compte 238 310 - fonction 222 - opération 0440.

4° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 :

- crédits de programmation 2003 : 982 230 € TTC,
- crédits de programmation 2004 : 8 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,